

Le 19 mai 2025

Madame Ann-Philippe Cormier
Secrétaire de la Commission des relations avec les citoyens
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET : Projet de loi n° 95

Madame,

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et le Cégep de Trois-Rivières sont inquiets de certaines considérations proposées dans le cadre du projet de loi n° 95, *Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*. Ainsi, l'Université et le Cégep unissent leurs voix pour s'adresser à la Commission afin de sensibiliser ses membres à l'aspect primordial qu'est le maintien de l'accès au Service de garde pour la communauté académique, tant pour ses employés que pour sa population étudiante.

De ce fait, il est recommandé de ne pas assujettir les cégeps et universités à l'article 10, en les exemptant de la limite de 50 % imposée par le projet de loi n° 95.

Assurer la réussite éducative des femmes

Premièrement, il est important de souligner que les deux institutions reconnaissent l'importance d'assurer l'équité sociale et de travailler tous ensemble pour assurer un accès juste pour tous les enfants du Québec, sans distinction à l'égard de la culture et en harmonie avec les valeurs qui nous unissent.

En 2006, le Québec a lancé sa politique pour l'égalité entre les hommes et les femmes, intitulée «*Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*». Plusieurs actions en ont découlé, dont celle d'améliorer la conciliation famille-travail-études (CFTE). Cette orientation se retrouve d'ailleurs au sein même de nos politiques institutionnelles entourant la valorisation de la CFTE.

Il est également reconnu, comme le mentionne le Réseau pour un Québec Famille, que pour faciliter la réussite scolaire, celle-ci passe par un accès facile à un service de garde adapté aux réalités, qui reflète les études et le milieu de travail. «*Les défis auxquels font face les mères étudiantes, soit la gestion du temps, les finances et la santé, sont de taille. Pour certaines, cela mènera à l'interruption de leurs études ou à vivre de la détresse, notamment en lien avec leur situation financière*¹», mentionnait M^{me} Corinne Vachon Croteau, directrice générale du Réseau pour un Québec Famille.

¹ Observatoire des tout-petits — Conciliation famille-travail-études : un défi de taille : <https://tout-petits.org/actualites/2024/conciliation-famille-travail-etudes-un-defi-de-taille/>

Dans le même sens, en 2022, l'enquête sur les Indicateurs de conditions de poursuite des études (ICOPE),² menée auprès des nouveaux étudiants de l'Université du Québec, a démontré que près du quart (24 %) des personnes nouvellement admises à l'UQ assument des responsabilités familiales.

On ajoute que « *la distinction selon le niveau d'études montre que 20 % des personnes au premier cycle et 27 % de celles aux cycles supérieurs ont des enfants sous leur responsabilité, celles au certificat affichant la plus forte proportion à cet égard, 40 %* », mentionne l'ICOPE.

Implication institutionnelle dans les centres de la petite enfance

D'emblée, il est important de rappeler que l'installation des centres de la petite enfance (CPE) sur nos différents campus, autant au Cégep qu'à l'UQTR, a été effectuée en partenariat avec le gouvernement et les conseils d'établissement des CPE. En guise d'exemple, pour l'UQTR, les CPE sont érigés sur le terrain de l'Université et celle-ci s'engage à offrir certains services, comme le déneigement, etc.

Dans les CPE sur nos campus, la diversité et l'égalité d'accès sont présentes. On y retrouve une clientèle déjà très enrichissante sur le plan culturel et des strates sociales. Ce mélange crée des occasions uniques de partage, d'apprentissage et d'ouverture à l'autre, tant pour les enfants que pour les parents utilisateurs, qu'ils soient parents étudiants et/ou employés de nos institutions.

Il est également important de souligner que l'existence de CPE sur les campus permet d'éliminer les obstacles au décrochage, en plus de favoriser la reprise du parcours académique lors d'interruption du parcours scolaire. Dans un contexte de société du savoir, la diplomation reste un outil de mobilité sociale non négligeable.

Respecter les ambitions du Plan stratégique 2023-2027 du MES

En 2023, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) rendait public son plan stratégique. Dans ce plan, trois mots clés sont mis en priorité : l'accès, la réussite et l'excellence³.

« Ces trois principes doivent demeurer au cœur de nos actions pour que nous puissions offrir la possibilité de mener des études supérieures à tous ceux et celles qui le souhaitent, et ce, sans aucune discrimination. Pour ce faire, nous devons soutenir les étudiantes et étudiants dans leur parcours scolaire pour qu'ils atteignent la diplomation et soient en mesure de bien intégrer le marché du travail. Cela se fait par des expériences éducatives de grande qualité, adaptées à un monde en mutation, qui permettront à nos diplômés de se distinguer ici et ailleurs. », Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur.

² Enquête sur les Indicateurs de conditions de poursuite des études : (ICOPE)

https://www.quebec.ca/dri/publications/rapports_de_recherche/Rapport_enquete_ICOPE_2022_VF.pdf

³ Plan stratégique MES 2023-2027 : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/publications/plan-strategique/Plan-strategique-MES-2023-2027.pdf>

Dans ce même plan, on retrouve la volonté d'augmenter :

- La diplomation des Québécois et des Québécoises ;
- Le nombre de personnes inscrites dans tous les cycles d'études ;
- Les inscriptions chez les personnes de 35 et 55 ans, notamment aux cycles supérieurs.

Nous, Cégep de Trois-Rivières et UQTR, estimons que limiter l'accès des places à la communauté collégiale et universitaire aux CPE sur nos campus limiterait à la fois l'accès aux études, prolongerait le parcours académique, et affecterait en premier lieu les femmes et les personnes en situation de précarité. Tous des éléments qui s'exposent en contradiction avec la volonté du MES dans son Plan stratégique 2023-2027.

Attraction et rétention du personnel et des scientifiques

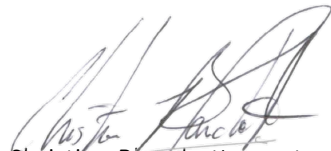
Dans un mode en mutation et en forte concurrence, il est primordial pour nos institutions d'enseignement d'attirer des talents de qualité, tant sur le plan des ressources humaines qu'au niveau des scientifiques en provenance des quatre coins du monde. Pour nous, il s'agit d'une manière de nous démarquer et d'offrir un enseignement de qualité. Or, il est possible d'atteindre cet objectif en offrant un environnement propice à la CFTE, comme un milieu de garde sur le lieu de travail et d'études.

En conclusion, nous recommandons au législateur :

- **Que les CPE établis sur les campus collégiaux et universitaires soient exemptés de la limite de 50 % imposée par le projet de loi n° 95 ;**
- **De prévoir des dispositions dérogatoires permettant aux CPE en milieux universitaire et collégial de continuer à accorder une priorité d'admission aux enfants issus de leurs communautés académiques.**

D'une seule voix, le Cégep de Trois-Rivières et l'Université du Québec à Trois-Rivières estiment que les pratiques actuelles dans les CPE intégrés dans nos infrastructures respectent déjà les principes d'inclusion, de partage et d'égalité des chances. Nous réaffirmons, ensemble, l'importance de continuer à œuvrer et à offrir les outils permettant de poursuivre les trois axes primordiaux du MES, qui sont l'accès, la réussite et l'excellence.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Christian Blanchette, recteur
Université du Québec à Trois-Rivières



Eric Milette, directeur général
Cégep de Trois-Rivières